

# Service de garde St-Léon-de-Westmount

## Bienvenue aux accueils de l'annexe Charlevoix

### Comment nous contacter :

- Le site de l'école : [st-leon-de-westmount.csdm.ca](http://st-leon-de-westmount.csdm.ca)
- Numéro de téléphone service de garde : (514)596-5727 : [stleon.sdg@csdm.qc.ca](mailto:stleon.sdg@csdm.qc.ca)
- Secrétariat de l'Annexe Charlevoix : (514)596-1481
- Feuille à signer obligatoire à la fin de la règlementation sur le site de l'école

\*Vous pouvez traduire à l'aide de Google traduction

### Horaire type d'une journée au service de garde pour les maternelles

7h00 à 7h45 (matin)

Votre enfant a la possibilité de faire des jeux calmes (dessin, lecture, jeu de cartes) ou gymnase. À 7h30, votre enfant est reconduit à l'Annexe Charlevoix par autobus.

10h40 à 13h00 (période du dîner et jeux en classe et jeux extérieurs)

14h57 à 16h30 (après l'école)

15h00 Collation

15h15 Activité

16h30 Autobus avec son éducateur jusqu'à St-Léon-de-Westmount

16h50 Jeux libres ou salle des dîneurs pour jeux actifs jusqu'à l'arrivée des parents

Vous recevrez l'horaire du mois avec les activités proposées par son éducateur. Voici quelques exemples; atelier de cuisine, atelier de bricolage, atelier de manipulation, contes, jeux coopératifs, informatique, beaucoup de jeux à l'extérieur et nous irons jouer au parc un vendredi sur deux lors de la saison chaude.

## Tarifs pour les maternelles

Pour la surveillance de 10h40 à 13h00	4,90\$ Dîneur sporadique
Matin et/ou midi et/ou soir (3 jours ou +)	8.35\$ Régulier
1 ou 2 matins par semaine	4.00\$ Sporadique
1 ou 2 soirs par semaine	9.00 \$ Sporadique

## Horaire type d'une journée au service de garde pour le primaire

### Heures d'ouverture du service de garde pour le primaire

7h00 à 7h45 (À St-Léon-de Westmount) votre enfant doit être inscrit au matins

11h15 à 12h45

15h10 à 16h30

16h30 autobus jusqu'à St-Léon

16h45 à 18h à St-Léon

Où reconduire votre enfant le matin s'il est inscrit au SDG et où le chercher à partir de 16h45 le soir.

**\*Journées pédagogiques : Il faut venir porter et chercher votre enfant à St-Léon. L'annexe est fermée.**

Au poste d'accueil, la 2<sup>ième</sup> porte située à gauche de l'entrée principale à St-Léon-de-Westmount

### Que fait-on au service de garde

#### 7h00 à 7h45 (matin)

Votre enfant a la possibilité de faire des jeux calmes (dessin, lecture, jeu de cartes) ou gymnase. À 7h30, votre enfant est reconduit à l'Annexe Charlevoix par autobus.

#### 11h15 à 12h45 (période du dîner et jeux extérieurs)

#### 15h10 à 16h30 (après l'école)

15h00 Collation

15h15 Activité

16h30 Autobus avec son éducateur jusqu'à St-Léon-de-Westmount

16h50 Jeux libres ou gymnase jusqu'à l'arrivée des parents

Vous recevrez l'horaire du mois avec les activités proposées par son éducateur. Voici quelques exemples; atelier de cuisine, atelier de bricolage, atelier de manipulation, contes, jeux coopératifs, informatique, beaucoup de jeux à l'extérieur et nous irons jouer au parc un vendredi sur deux lors de la saison chaude.

## État de compte

Il vous sera envoyé à chaque début de mois par courriel. **Vous avez 10 jours** pour acquitter le solde de votre compte.

## Modes de paiement

- Par internet (voir la procédure sur le site de l'école pour tous les détails) **[st-leon-de-westmount.csdm.ca](http://st-leon-de-westmount.csdm.ca)**
- Par carte de débit
- Par argent comptant (le paiement est la responsabilité du parent. Le SDG n'est pas responsable des paiements égarés). Les chèques et la carte de crédit ne sont pas acceptés. (Décision approuvée par le CÉ)

## Tarifs à St-Léon

Pour la surveillance de 11h15 à 12h45	3,00\$ Dîneur
Matin et/ou midi et/ou soir (3 jours ou +)	8.35\$ Régulier
1 ou 2 matins par semaine	4.00\$ Sporadique
1 ou 2 soirs par semaine	9.00 \$ Sporadique

Voici quelques exemples :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00- 7h45					
10h40-13h00	X	X	X	X	X
14h57-18h00					

Total pour la semaine :  $3,00\$ \times 5 \text{ jours} = 15,00\$$

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00- 7h45	X		X		
10h40-13h00	X	X	X	X	X
14h57-18h00	X	X	X	X	X

Total pour la semaine :  $8,35\$ \times 5 \text{ jours} = 41,75\$$

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00- 7h45					
10h40-13h00	X	X	X	X	X
14h57-18h00	X	X	X		

Total pour la semaine :  $8,35\$ \times 3 \text{ jours (lundi, mardi et mercredi)} + \$3,00 \times 2 \text{ jours (jeudi et vendredi au dîner)} = 31,05\$$

## Journée pédagogique

Vous devez remplir le formulaire d'inscription de votre enfant aux journées pédagogiques à chaque fois que vous désirez profiter de l'activité. Vous trouverez le formulaire sur le site de l'école pendant la période d'inscription en cours. Il y a un délai d'inscription à respecter. Vous devez absolument retourner votre coupon réponse avant la date d'échéance car nous ne prendrons aucun retardataire.

Formule du premier arrivé premier servi.... Puisque les places sont limitées.

Lorsqu'il y a une journée pédagogique au calendrier scolaire, vous avez trois possibilités;

### Tarifs

- |  |  |
|--|--|
| ❶ Il ne s'inscrit pas et reste à la maison | 0.00\$   |
| ❷ Il demeure à l'école                     | 9.00\$ (frais de garde)  |
| ❸ Il s'inscrit à la sortie                 | 9.00\$ (frais de garde) + frais de l'activité + frais de transport |

Exemple de sortie; aller au verger, aller faire de l'équitation, aller au cirque de Verdun, aller dans un centre d'amusement, aller faire de la glissade sur tube, etc.... (Le prix d'une journée en sortie peut varier entre 29.00\$-39.00\$ tout inclus).

Vous devez aller sur le site internet de l'école [st-leon-de-westmount.csdm.ca](http://st-leon-de-westmount.csdm.ca) et imprimer le coupon réponse puis nous le retourner dans les délais.

Les inscriptions aux journées pédagogiques ne sont pas remboursables.

## Semaine de relâche

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant si vous avez besoin du service. Ces journées sont au coût de 20.00\$ + le coût des activités puisque le gouvernement ne les subventionne pas.

## Changement d'horaire

Si vous devez faire un changement d'horaire ou si vous devez partir en voyage, vous devez aviser la technicienne responsable du service de garde deux semaines à l'avance. Sinon, **les frais vous seront facturés** même si votre enfant ne se présente pas. La seule exception autorisée est l'hospitalisation de plus de 5 jours en nous fournissant un billet signé par le médecin avec les dates du début et de fin de la convalescence.

## Absence de votre enfant à long terme (déménagement, vacances, hospitalisation ou autre)

\*Vous devez nous informer du changement, même si vous avez déjà informé l'école.

## Administration d'un médicament

Vous devez remplir le formulaire. Nous devons avoir une photocopie de l'ordonnance. Vous le trouverez sur le site à la fin de la réglementation.

## Identification

Vous devez identifier tous les objets (sac à dos, sac à lunch, contenant pour faire chauffer son repas) de votre enfant ainsi que ses vêtements. (Il n'y a rien de plus semblable qu'un petit pantalon de neige noir qu'avec un autre petit pantalon de neige noir ou une paire de petites bottes roses.)

Impôt : Vous devez nous transmettre votre NAS (numéro d'assurance sociale), papa et maman.

Allergies : Vous devez écrire les informations importantes au niveau des allergies ou problème de santé

Vous devez également nous donner le numéro d'assurance maladie de votre enfant au cas où il y aurait une urgence.

## Alimentation.....

Il est de votre responsabilité de fournir un repas sain et complet à votre enfant. Une collation est fournie par le service de garde aux enfants qui sont inscrits en après-midi au service de garde.

*Nathalie Meunier, technicienne responsable au service de garde*

*Patrick Champagne, éducateur classe principale*